

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

28 OCTOBRE 2019
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 28 octobre 2019 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents :	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présents : Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Dix-neuf (19) résidents et visiteurs y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-001

Le Maire déclara a séance ouverte à 20h05.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 28 octobre 2019 selon les modifications suivantes:

- Remplacer le titre du point 8 c: par le titre suivant: **Statut du bail – 45 Westminster Sud**;
- Supprimer le point 8 d): **Entente hors cour – dossier 500-17-092970-162**.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- Séance ordinaire du 23 septembre 2019;
- Séance spéciale du 11 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

Au nom du conseil, le Maire Masella offrit ses condoléances au conseil municipal de Côte-Saint-Luc quant au décès de Ruth Kovac. Il rappela à l'assemblée que des cérémonies du jour du Souvenir seront tenues le dimanche 10 novembre après la Marche du Souvenir le samedi 9 novembre. Le prochain Café avec le maire se tiendra le jeudi 21 novembre à 7h30.

7. Première période de questions du public

À 20h10, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Norbert Bedoucha demanda il y a deux mois quels furent la méthodologie et les critères utilisés dans le processus décisionnel quant à la vente du lot de la bibliothèque au lieu de considérer d'autres options. Le Maire indiqua qu'il y avait un rapport d'évaluation qui servit d'avis d'expert. Le résident demanda s'il peut obtenir un exemplaire de ce rapport ; le Maire lui suggéra d'en faire la demande au greffier.

Daniel Markuze voulut savoir quelles mesures avaient été prises par rapport aux lacunes et aux propriétés endommagées en raison des récents travaux d'infrastructure. Le Maire répondit que les propriétés ont été examinées le 22 octobre. De plus, une lettre fut envoyée aux résidents il y a deux semaines. Il invita le résident à communiquer avec le Directeur adjoint des travaux publics. Le résident demanda des renseignements quant au litige actuellement en cour mentionné lors des séances précédentes. Le Maire indiqua que le dossier serait bientôt réglé.

Kadeja Lefebvre remercia les employés municipaux de leur aide durant la Fête de rue. Elle voulut savoir combien de personnes seraient présentes lors du passage du Train des fêtes du CP à Montréal-Ouest. Le Maire répondit des milliers et la Conseillère Ulin ajouta que d'autres organisations participent à l'organisation en plus de la ville, notamment les scouts et la Popote roulante. La commerçante demanda si des changements de règlement sont prévus en fonction des inquiétudes soulevées plus tôt cette année. Le Maire dit que ceux-ci devront être remis à l'année prochaine. La Conseillère Feeney ajouta que les demandes soumises durant les discussions pour un PIIA adaptées au secteur commercial qui ne pouvaient pas être incluses à ce moment-là furent notées.

Mina Hanna indiqua qu'il essayait de comprendre comment réaliser un projet de démolition-reconstruction sur Easton, mais elle n'arrive pas à comprendre ce qu'elle doit faire en premier. La Conseillère Feeney répondit qu'il pouvait lui envoyer ses questions. Le Maire ajouta que c'est la première fois que le nouveau règlement adopté quelques années auparavant concernant la démolition allait s'appliquer à un cas particulier.

Daniel Boulerice indiqua que la collecte du compost et du recyclage le même jour fait croire que toutes les matières résiduelles finissent au même endroit. Le Maire indiqua que les deux ne sont pas collectés par la même entreprise et qu'ils ne vont pas au même endroit.

Stan Carny discuta des commentaires du Conseiller Mazzone, tel que rapportés dans le journal *The Informer*, à propos d'un problème assez courant dans le quartier en ce qui concerne les branches d'un terrain qui empiètent sur le terrain de quelqu'un d'autre. Le Conseiller Mazzone indiqua que le journal *The Informer* ne doit pas être considéré comme l'archive officielle des actions et des commentaires de la Ville. Il évoqua ce que le Code civil stipule par rapport aux branches.

David Hardcastle demanda si la Ville peut surveiller où va le recyclage. Le Maire répondit qu'il est possible de savoir combien de tonnes ont été collectées et que si l'information est dans un document de la ville, une copie de celui-ci peut être obtenue auprès du greffier. Il ajouta que les centres de recyclage relèvent de la compétence de l'Agglomération. Ceux-ci ont récemment réclamé plus d'argent pour éviter la faillite puisque les marchés pour les matières recyclées ne sont plus aussi nombreux.

Sylvia Gervais exprima, au sujet de la réfection partielle de Wolseley, qu'elle souhaiterait que la rue entière le soit aussi. Elle remercia l'inspecteur en bâtiment et son adjointe, Madame Agata Palarchio, pour leur aide à l'obtention de son permis.

Jordan Katz indiqua qu'il avait participé à la journée portes ouvertes d'Hydro-Québec et demanda qui à la Ville était responsable du suivi dans ce dossier. Il dit qu'il comprenait que des changements d'infrastructure sont à prévoir. Le Maire Masella répondit qu'un comité de citoyens fut formé. La Conseillère Torres ajouta que ce comité recueille de l'information. Le projet à long terme d'Hydro-Québec ne fait que commencer.

Cynthia Nichols demanda s'il est possible de faire part de ses commentaires au Comité corridor vert chargé du suivi du projet d'Hydro-Québec, afin d'influencer les décisions. La Conseillère Torres expliqua que la Ville et son comité peuvent seulement faire des

suggestions. En somme, la décision relève d'Hydro-Québec. Le Maire acquiesça. La résidente indiqua aussi qu'elle reçut une facture de la ville. La Conseillère Feeney lui conseilla de parler à l'administration.

Stan Carny évoqua le problème de signalisation et d'éclairage suffisant aux abords des rues. La Conseillère Feeney acquiesça; ce problème est lié aux besoins des aînés et à d'autres enjeux importants.

La première période de questions prit fin à 20h50.

8. Contrats et Greffe

a) Séances ordinaires en 2020 – calendrier

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que les séances ordinaires du conseil en 2020 soient tenues dans la Salle de musique de l'Hôtel de Ville le dernier lundi des mois suivants à 20h00, sauf en septembre (dernier mardi) et en décembre (deuxième lundi), lors des dates suivantes:

- 27 janvier;
- 24 février;
- 30 mars;
- 27 avril;
- 25 mai;
- 29 juin;
- 31 août;
- 29 septembre;
- 26 octobre;
- 30 novembre;
- 14 décembre.

2) Que le présent calendrier soit publié dans le journal *The Suburban*.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-004

b) Contrats d'assurances des biens et responsabilités

ATTENDU que pour la souscription d'une assurance collective des biens bénéficiant des avantages collectifs quant à la franchise, la Ville prévoit signer une entente avec les municipalités reconstituées et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour cinq ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 conformément à la résolution 20180528-004;

ATTENDU que l'UMQ fut mandatée par les municipalités reconstituées à agir à titre de représentant du groupe, comprenant notamment Montréal-Ouest, et connue sous le nom du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM) et, en tant que tel, l'UMQ assume les responsabilités de Conseiller et de gestionnaire du fonds de franchise;

ATTENDU qu'un appel d'offres fut émis en 2017 par l'UMQ agissant au nom du RMIM en vertu de l'entente précédente et par le consultant Fidema Groupe conseils inc.;

ATTENDU que les contrats attribués par la Résolution 20171114-006 peuvent être renouvelés cette année selon une entente réciproque conformément à la loi pour une seconde fois et après la tenue de négociations par ledit consultant dont la recommandation est le renouvellement des présents contrats d'assurance selon les conditions suivantes, tout en conservant la franchise collective d'assurance responsabilité de 525 000 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) De renouveler les contrats d'assurance des biens et responsabilités de la ville du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021 par le courtier d'assurance B.F.L. Canada inc. selon les primes suivantes (avant les taxes):

<u>Couverture</u>	<u>Prime (\$)</u>
Biens	7 795
Bris de machine	698
Crime	387

Responsabilité primaire	12 676
Responsabilité municipale	3 568
Automobile – propriétaire privé	8 030
Frais d'ingénierie	350
Frais judiciaires	1

2) De payer pour la prime d'assurance de la Ville pour l'année 2020 la somme de TRENTE-SIX mille QUATRE cent QUATRE-VINGT-NEUF dollars (36 489,00 \$), y compris les taxes, au courtier d'assurance B.F.L. Canada inc.

3) De payer à l'UMQ la somme de QUATORZE mille SIX cent SOIXANTE-ET-UN dollars (14 661,00\$), constituant la part de la Ville pour la franchise collective d'assurance responsabilité pour l'année 2020.

4) De payer à l'UMQ, pour l'année 2020, un montant équivalent à un pour cent (1%) du coût de la prime d'assurance, y compris les taxes, pour les responsabilités assumées à titre de représentant du RMIM.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-005

c) Statut du bail – 45 Westminster Sud

ATTENDU que par la résolution # 20190712-005, adoptée le 12 juillet 2019, la Ville a avisé la Bibliothèque Publique de Montréal-Ouest (« la Bibliothèque ») de sa décision de se prévaloir de la clause de non-renouvellement du bail actuel pour l'immeuble cité en titre;

ATTENDU que ladite résolution a autorisé que des négociations soient entreprises avec la Bibliothèque pour en arriver à une autre entente de location, mais prévoit que le bail actuel se terminera le 1^{er} novembre 2019 si une telle entente n'est pas formellement conclue à cette date;

ATTENDU que les négociations sont toujours en cours;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que la Ville de Montréal-Ouest informe la Bibliothèque Publique de Montréal-Ouest qu'elle s'oppose à la continuation du bail actuel et demande au conseil d'administration de la Bibliothèque de conclure les négociations pour une autre entente de location le plus tôt possible.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-006

d) Entente hors cour – dossier 500-17-092970-162

Ce point fut retiré.

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 20 septembre au 22 octobre 2019

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 20 septembre au 22 octobre 2019 totalisant 438 414,95\$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-007

b) Délégation des pouvoirs pour le mois d'octobre 2019

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport de la Directrice générale concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois d'octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-008

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 octobre 2019.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
226 Wolseley Nord	Remplacement de cinq fenêtres;
440-442 Wolseley Nord	Remplacement de six fenêtres de sous-sol;
16 Fenwick	Installation de nouvelles rampes sur l'escalier latéral et avant;
236 Strathearn Nord	Remplacement de cinq fenêtres;
46 Easton	Remplacement de l'escalier, du palier et du baldaquin et les bordures de fenêtre;
164 Wolseley Nord	Remplacement d'une fenêtre et d'une porte-fenêtre (modèle de fenêtre unique suspendue seulement);
72 Curzon	Remplacement d'une porte.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
340 Ballantyne Nord	Modifications aux ouvertures des murs extérieurs.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
72 Curzon	Construction d'un baldaquin au-dessus de la porte remplacée.

5) De refuser les plans et projets suivants, d'après les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
128 Strathearn Nord	Construction d'une extension au deuxième étage dans la cour arrière, remplacement de la porte de garage, de deux portes ordinaires, de huit fenêtres, une porte-fenêtre et modifications aux ouvertures de la façade latérale et arrière.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-009

11. Travaux publics

a) Fourniture de sel de chemin

ATTENDU que la Ville de Montréal a émis un appel d'offres public pour les fins d'adjudication d'un contrat de fourniture de sel de chemin durant la saison hivernale 2019-2020;

ATTENDU que cet appel d'offres a été émis au nom des arrondissements et de toutes les municipalités reconstituées, dont la Ville de Montréal-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

1) Que ce contrat d'approvisionnement soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, Compass Minerals Canada, sur la base d'un prix de 102,20\$ par tonne métrique incluant les frais de livraison (plus taxes).

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-629.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-010

12. Ressources humaines

a) Congédiement administratif

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

Que l'employé 543 soit congédié pour motifs administratifs non disciplinaires.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-011

13. Nominations

a) Désignation du Maire suppléant

NOTE Les titulaires les plus récents du poste de Maire suppléant en commençant par le titulaire le plus récent furent les Conseillers Elizabeth Ulin, Dino Mazzone, Colleen Feeney et Maria Torres.

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

1) Que la Conseillère Maria Torres soit nommée à titre de maire suppléant pour les mois de décembre 2019 ainsi que janvier, février et mars 2020.

2) Que la Conseillère Maria Torres soit aussi désignée pour remplacer, au besoin, M. le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.

3) Que cette nomination prenne effet le 1^{er} décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-012

14. Rapports des Conseillers

a) Siège numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

b) Siège numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

c) Siège numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

d) Siège numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

15. Dépôt de documents

a) État comparatif des revenus et dépenses

Un état comparatif des revenus et dépenses en date du 30 septembre 2019 fut déposé au conseil.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du Règlement n° 2019-005 – Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

ATTENDU qu'une copie dudit règlement dans sa version provisoire fut déposée préalablement lors d'une séance du conseil lorsque l'avis de motion fut donné et mise à la disposition du public conformément à la loi;

ATTENDU que l'objectif et la portée dudit règlement furent présentés sommairement lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2019-005, intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-013

b) Adoption du Règlement n° 2019-006 – Règlement amendant le règlement n° 2018-004 amendant le règlement n° 2013-002 concernant la prévention des incendies

ATTENDU qu'une copie dudit règlement dans sa version provisoire fut déposée préalablement lors d'une séance du conseil lorsque l'avis de motion fut donné et mise à la disposition du public conformément à la loi;

ATTENDU que l'objectif et la portée dudit règlement furent présentés sommairement lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2019-006, intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2018-004 amendant le règlement n° 2013-002 concernant la prévention des incendies », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-014

17. Seconde période de questions du public

À 21h25, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Norbert Bedoucha voulut savoir si la Ville pourrait envisager d'autres options plus écologiques au lieu du gros sel. La Conseillère Torres indiqua que la Ville a essayé de nouveaux produits ajoutés au sel l'année dernière de manière expérimentale et poursuivra des essais cette année.

Stan Carny demanda pourquoi il n'y a pas de panneaux de stationnement sur Edinburgh pour permettre le nettoyage de rue certains jours. Le Maire expliqua que si la rue ne fait pas l'objet d'une politique de la sorte, elle n'a pas besoin de tels panneaux. Les rues ne comportent pas systématiquement des panneaux. En fait, il faut une disposition réglementaire à cet effet. Le résident critiqua aussi l'exportation de matières recyclées au Moyen-Orient, où elles seraient apparemment incinérées. La Conseillère Ulin dit qu'elle ne savait pas que les pays dans cette région acceptaient les matières recyclées du Canada. La Conseillère Torres indiqua que le papier recyclé est pris en charge par le fabricant québécois Cascades.

Cynthia Nichols voulut savoir quand l'avenue Westminster fut pavée autour de l'Hôtel de Ville. Le Maire répondit qu'il ne s'en souvenait pas. La résidente demanda aussi si le lot de la bibliothèque fut vendu et si l'entreprise Canbec prit part à la négociation. Le Maire répondit que le lot n'a pas été vendu et que Canbec n'a jamais essayé de l'acheter.

18. Levée de la séance

À 21h35, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20191028-015

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20191028*